

Les Psychologues scolaires de

.....

à

Monsieur le Ministre de l'Education

OBJET : Formation initiale des Psychologues  
Scolaires.

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de solliciter de votre bienveillante attention l'examen des problèmes soulevés par l'actuelle formation des psychologues scolaires qui est jugée, maintenant, insuffisante.

En effet, depuis sa création en 1945, la Psychologie scolaire a connu bien des difficultés. La déception des psychologues scolaires est particulièrement grande après les longs travaux des diverses commissions ministérielles ayant unanimement proposé des solutions précises, conclusions qui n'ont pas encore été reprises dans des instructions officielles. Leur déception est d'autant plus grande qu'ils attendaient des précisions concernant les modalités d'organisation de la troisième année de formation dans le texte de la circulaire N° 71.471 du 13 Décembre 1974 parue au B.O. N°48 du 26 Décembre 1974 et ayant pour objet l'organisation du "Stage de formation des futurs psychologues scolaires".

Compte tenu des progrès rapides et considérables de la Psychologie, de la modification des études du Premier Cycle universitaire (transformation du D.U.E.L. en D.E.U. du volume et de la qualité des connaissances requises pour assurer les responsabilités auprès de l'enfant, de sa famille et de l'école, compte tenu également du décalage important qui s'instaure entre la durée de formation des psychologues scolaires et celle des psychologues des autres secteurs, il n'est absolument plus possible de maintenir l'actuelle formation des psychologues scolaires qui ne répond plus aux exigences actuelles de la profession. Chacun de nous ressent cette insuffisance dénoncée également par les responsables de Instituts de formation et par des universitaires de grande notoriété.

Le Psychologue scolaire exerce des fonctions de réflexion, d'analyse et de recherche au niveau de l'enfant et de son milieu, scolaire en particulier. Son rôle est une spécialisation de la fonction plus générale de psychologue et requiert un haut niveau de formation.

Pour toutes ces raisons, nous vous adressons un pressant appel afin que, dès la prochaine rentrée scolaire, soit portée à trois années la durée du stage de formation des psychologues scolaires en Instituts universitaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux et dévoués.

Nom et Prénom	Adresse	Signature